

ACCORD D'INTERESSEMENT DANS LA BRANCHE RECOUVREMENT

Commission de l'intéressement
18 Avril 2017

RESULTATS 2016

I – LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT 2016 : 2,5 % DE LA MASSE SALARIALE HORS CHARGES

Pour l'année 2016, le montant de la masse salariale hors charges s'élève à 517,48 millions d'€.

La masse globale d'intéressement maximale est de 12,94 millions d'€, répartie en une part nationale (40%) et une part locale (60%) d'intéressement. Elle est stable (+0,1%) par rapport à 2015.

	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013	Année 2012	Année 2011
Masse salariale brute	517,48 M€	516,83 M€	527,39 M€	539,02 M€	528,9 M€	518,41 M€
Masse globale d'intéressement	12,94 M€	12,92 M€	13,18 M€	13,47 M€	13,22 M€	12,96 M€
Part nationale (40%)	5,18 M€	5,17 M€	5,27 M€	5,39 M€	5,29 M€	5,18 M€
Part locale (60%)	7,76 M€	7,75 M€	7,91 M€	8,08 M€	7,93 M€	7,78 M€

II- NOMBRE DE SALARIES ELIGIBLES A L'INTERESSEMENT

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche recouvrement (ACOSS, URSSAF, CERTI, CGSS, CCSSL et CSS) s'établit à 13 408 en 2016 contre 13 489 en 2015.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit ainsi à 964,85 €, un niveau légèrement supérieur à celui de 2015.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Montant maximal théorique par ETP¹	964,85 €	957,85 €	963,50 €	964,2 €	930,77 €	917,46 €
Part individuelle nationale maximale	385,94 €	383,14 €	385,40 €	385,68 €	372,31 €	366,98 €
Part individuelle locale maximale	578,91 €	574,71 €	578,10 €	578,52 €	558,46 €	550,48 €

¹ Il s'agit d'un montant brut avant déductions CSG et CRDS

III – MESURE DE LA PERFORMANCE : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2016

1 – LA PERFORMANCE NATIONALE - PART NATIONALE D'INTERESSEMENT

La performance nationale est déterminée en fonction des résultats obtenus par la branche Recouvrement sur un ensemble de 9 indicateurs nationaux liés aux grands objectifs de la COG 2014-2017. Une pondération est appliquée à chacun des indicateurs.

Ainsi, le **coefficient de performance nationale pour l'exercice 2016 s'établit à 72,55%**.

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient national de performance		72,55%
Note de satisfaction	12%	47,50%
Solde des crédits à affecter	11%	100,00%
Taux d'intégration des débits	11%	100,00%
Intensité de la politique amiable	11%	100,00%
Taux de contrôle des cotisations	11%	100,00%
Montant des redressements LCTI	11%	100,00%
Taux de non-conformité de la répartition	11%	7,73%
Taux de couverture des dispositifs de maîtrise des risques	11%	100,00%
Nombre de comptes actifs pondérés par ETP	11%	0,00%

La part nationale d'intéressement est obtenue en appliquant à la masse nationale le coefficient de performance nationale. La part nationale d'intéressement s'élève donc à 3,754 millions d'€.

La part individuelle nationale est de 280,00 euros.

La performance est en légère hausse par rapport à 2015 (68,51% en 2015), et se traduit par une augmentation du montant de la part individuelle nationale pour cette année.

2- LA PERFORMANCE LOCALE DES ORGANISMES - PART LOCALE D'INTERESSEMENT – BRANCHE RECOUVREMENT

En fonction des résultats 2016 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se voit attribuer un coefficient de performance locale, qui détermine le montant d'intéressement attribué.

21 – Les résultats globaux de la branche Recouvrement

Pour l'année 2016, ceux-ci varient de 25% à 97,81%. La moyenne des performances locales s'établit à 86,5% tous organismes confondus (y compris part Recouvrement des CGSS, de la CCSS de Lozère et de la CSS Mayotte).

La performance locale des 36 organismes

Performance locale	Nombre d'organismes		
	URSSAF, CGSS, CCSS, CSSM, CMAF	CERTI	ACOSS
Inférieure à 50%	1		
Compris entre 50% et 60%	0		
Compris entre 60% et 70%	2		
Compris entre 70% et 80%	0		
Compris entre 80% et 90%	9	7	
Compris entre 90% et 100%	16		1
Egale à 100%	0		
Total	28	7	1

(*) Pour la CCSS de Lozère, la CSS de Mayotte et les CGSS, seul est ici pris en compte le coefficient de performance relatif à l'activité « Recouvrement ». Pour les Urssaf avec centre national, le calcul est opéré en intégrant les résultats du centre national, selon les modalités fixées par l'annexe technique au protocole d'intéressement.

22 – Les URSSAF, CGSS, CCSS Lozère et CSS Mayotte

La performance locale de ces organismes se détermine à travers 12 indicateurs. Chaque indicateur fait l'objet d'une pondération.

Les coefficients de performance locaux se situent dans une fourchette de 25% à 97,81%

Hors organismes multi-branches, le montant de primes locales varie de 465,9 € à 566,2 €. La moyenne des montants individuels s'établit à 524,8 €, à un niveau proche de l'an passé (520,9 € en 2015). La moyenne des primes totales (part locale + part nationale) perçues par les salariés des URSSAF sera ainsi d'environ 804,8 €, un niveau supérieur à celui versé en 2015 (783,4 €).

INDICATEURS	Pondération	Nombre d'organismes dont la performance est :		
		100%	inférieure à 100%	dont nulle
Taux de décroché	10%	20	7	5
Taux de respect du délai de réponse aux courriels	10%	25	2	2
Qualité de la réponse	10%	27	0	0
Taux de dématérialisation des paiements des TI en nombre de comptes	10%	3	24	1
Taux de conformité Siret-Ape	5%	27	0	0
Taux de récupération des créances à 100 jours en nombre	10%	26	1	0
Taux de redressement positif des cotisations contrôlées TPE-PME	10%	17	10	5
Fréquence des redressements LCTI	10%	27	0	0
Nombre de jours de retard des remontés des balances	5%	26	1	0
Qualité de vidage des comptes	10%	24	3	1
Taux de respect de la planification statistique	5%	22	5	2
Evolution du nombre de kilomètres parcourus	5%	21	1	1

23- Les CENTRES NATIONAUX

La performance locale des centres nationaux se détermine à travers 3 ou 4 indicateurs relatifs à la qualité de service et la dématérialisation des déclarations. Chaque indicateur est pondéré.

Les coefficients de performance propres aux centres nationaux varient de 97,8% à 100%. Ces coefficients de performance sont ensuite intégrés au coefficient de performance de l'Urssaf gestionnaire du centre national, selon une moyenne pondérée en fonction des effectifs affectés au centre national et à l'Urssaf seule.

Centres nationaux	Coefficient de performance local
CNCESU (Urssaf Rhône-Alpes)	97,84%
Centre Pajemploi (Urssaf Auvergne)	100,00%
Centre TESE (Urssaf d'Aquitaine)	100,00%
Centre TESE (Urssaf d'Ile-de-France)	89,49%
Centre CEA (Urssaf Nord-pas-de-Calais)	100,00%

24 - Les CERTI

La performance locale des centres informatiques se détermine à travers 7 à 8 indicateurs en fonction des particularités des centres. Chaque indicateur est pondéré.

La DSI de Paris est intégrée depuis 2010 dans le dispositif d'évaluation de la performance de l'URSSAF d'Ile-de-France, selon le même principe que la performance des centres nationaux. Ses résultats sont évalués comme l'ensemble des CERTI, à l'exception des kilomètres parcourus.

Les coefficients de performance locale se situent dans une fourchette allant de 86,84% à 87,50% Les primes locales sont identiques et d'un montant de 506,55€ (hors DSIP). Le montant moyen de la prime individuelle totale (part locale + part nationale) que percevront les salariés des CERTI s'établit ainsi à 786,55 €, en légère baisse par rapport à 2015 (810,1 €).

INDICATEURS	Nombre d'organismes (y compris DSIP) dont la performance est :				
	Type de résultat	Certi concernés	100%	Inférieure à 100%	dont nulle
Taux de disponibilité des SI	Collectif	Tous certis	8	0	0
Composite de performance éditique	Collectif	Tous certis	8	0	0
Taux de résolution des incidents majeurs en moins de 5 H	Collectif	Tous certis	0	8	0
Taux de respect du plan de charge prévu au PIA	Collectif	Tous certis	8	0	0
Note du référentiel informatique	Individuel	Tous certis	8	0	0
Respect des orientations nationales en termes de recrutement	Collectif	Tous certis	8	0	0
Réduction du nombre de kms parcourus	Individuel	Tous certis sauf DSIP	7	0	0

25 – L'Agence Centrale

Le coefficient de performance locale de l'ACOSS se mesure à travers 5 indicateurs. Chaque indicateur est pondéré. Le coefficient de performance locale s'établit à 90,6% et le montant individuel est de 524,31 €. Le montant de la prime individuelle totale (part locale + part nationale) que percevront les salariés de l'ACOSS s'établit à 804,3 €, en légère baisse par rapport à 2015 (812,8 €).

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient de performance global ACOSS		90,57%
Coefficient de performance moyen des organismes	37,5%	88,18%
Taux d'avancement des projets majeurs	37,5%	100,00%
Délai de notification comptable mensuelle	5,0%	0,00%
Taux d'optimalité de la gestion de trésorerie	15,0%	100,00%
Réduction du nombre de kms parcourus	5,0%	100,00%

IV - LA PRIME D'INTERESSEMENT 2016

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CMAF, CCSSL et CSSM, les organismes multi-branches faisant l'objet d'un calcul spécifique) percevront une prime d'intéressement 2016 comprise entre 745,9 € et 846,2 €.

Prime d'intéressement 2016	Nombre d'organismes (*)
Inférieure à 750 €	1
Comprise entre 750 € et 800 €	13
Comprise entre 800 € et 850 €	16
Supérieure à 850 €	0

*URSSAF, CERTI, ACOSS

V – LE TAUX D'UTILISATION DE LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT

	Année 2016	Année 2015
	(Montants)	(Montants)
Masse globale d'intéressement maximale (1)	12 936 936	12 920 800
Part nationale distribuée (2)	3 754 311	3 540 608
Dont,		
ACOSS, URSSAF, CERTI	3 814 164	3 328 720
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF ^(*)	214 646	211 888
Part locale distribuée (3)	7 035 718	7 134 538
Dont,		
ACOSS, URSSAF, CERTI	6 705 298	6 715 926
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF ^(*)	330 419	418 612
Masse d'intéressement distribuée (4) =(2) +(3)	10 790 029	10 675 146
Dont,		
ACOSS, URSSAF, CERTI	10 519 463	10 044 646
CGSS, CCSS et CMAF ^(*)	545 065	630 500
Taux d'utilisation (4) /(1)	83,40%	82,62%

(*) Part recouvrement uniquement

ANNEXES : montant des primes d'intéressement 2016 par organisme et évolution par rapport à 2015

Organismes	Coefficient de performance locale 2016	Prime part locale 2016	Coefficient de performance nationale 2016	Prime part nationale 2016	Prime 2016	Rappel prime 2015	Prime 2016 par rapport à 2015
Urssaf							
ALSACE	93,50%	541,27	72,55%	280,00	821,27	811,81	↗
AQUITAINE	91,50%	529,69	72,55%	280,00	809,69	823,73	↘
AUVERGNE	80,48%	465,91	72,55%	280,00	745,91	777,24	↘
BASSE-NORMANDIE	84,27%	487,87	72,55%	280,00	767,87	819,89	↘
BOURGOGNE	85,21%	493,31	72,55%	280,00	773,31	751,18	↗
BRETAGNE	85,20%	493,24	72,55%	280,00	773,24	802,41	↘
CENTRE	95,34%	551,94	72,55%	280,00	831,94	757,02	↗
CHAMPAGNE-ARDENNE	93,51%	541,34	72,55%	280,00	821,34	805,18	↗
CORSE	81,86%	473,91	72,55%	280,00	753,91	715,70	↗
FRANCHE-COMTE	94,01%	544,22	72,55%	280,00	824,22	760,13	↗
HAUTE-NORMANDIE	97,03%	561,71	72,55%	280,00	841,71	818,91	↗
ILE-DE-FRANCE	97,81%	566,22	72,55%	280,00	846,22	779,80	↗
LANGUEDOC-ROUSSILLON	84,38%	488,46	72,55%	280,00	768,46	794,02	↘
LIMOUSIN	93,07%	538,78	72,55%	280,00	818,78	775,85	↗
LORRAINE	91,58%	530,15	72,55%	280,00	810,15	798,40	↗
MIDI-PYRENEES	93,90%	543,58	72,55%	280,00	823,58	794,94	↗
NORD-PAS-DE-CALAIS	95,55%	553,17	72,55%	280,00	833,17	744,14	↗
PACA	90,00%	521,02	72,55%	280,00	801,02	809,89	↘
PAYS-DE-LA-LOIRE	84,42%	488,71	72,55%	280,00	768,71	780,96	↘
PICARDIE	94,38%	546,40	72,55%	280,00	826,40	747,53	↗
POITOU-CHARENTES	96,39%	558,02	72,55%	280,00	838,02	744,20	↗
RHONE-ALPES	90,99%	526,73	72,55%	280,00	806,73	822,28	↘
Organismes multi-entités (*)							
GUADELOUPE	88,60%	512,89	72,55%	280,00	792,89	806,39	↘
GUYANE	62,35%	360,98	72,55%	280,00	640,98	751,28	↘
MARTINIQUE	92,63%	536,25	72,55%	280,00	816,25	809,91	↗
REUNION	66,48%	384,89	72,55%	280,00	664,89	768,55	↘
MAYOTTE	25,00%	-	72,55%	280,00	280,00	707,87	↘
LOZERE	82,23%	476,01	72,55%	280,00	756,01	748,44	↗
Centres informatiques							
Certi Caen	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘
Certi Toulouse	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘
Certi Nantes	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘

Certi Nancy	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘
Certi Lyon	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘
Certi Lille	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	794,78	↘
Certi Marseille	87,50%	506,55	72,55%	280,00	786,55	812,66	↘
Caisse nationale							
Acos	90,57%	524,31	72,55%	280,00	804,31	812,83	↘

(*) Pour les organismes multi-entités, il s'agit uniquement de la part recouvrement